

## **PROCÈS VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2025**

Présents : Mr TUREK Jean-Pierre, Mr COURTEL Grégory, Mme COURTEL Évelyne, Mr BOURGEOIS Alain, Mme HEUGAS Émilie, Mme LOISEAU Catherine, Mme VEDRINE Nicole, Mme DUFOUR Robertine, Mme JABY Sandrine, Mr ZANCO Jean-Michel, Mr CHEVREAU Ludovic, Mr FLABA Mathieu, Mme BOUEIX Florence, Mme ACHARD Nadège

Absent : BRUGIÈRE Jean-François, procuration : Mme BOUEIX Florence

Présents: 14

Absent : 1

Votants: 15

Secrétaire de séance : Mme Robertine DUFOUR

Début de séance : 10h03

Le point 9 de l'Ordre du Jour sera retiré car il manque le devis.

### **1-Approbation du Procès Verbal de la réunion du 02 juillet 2025**

Mr le maire demande s'il y a des questions

Pas de question ?

Vote :

Pour : 14

Contre: 0

Abstention : 1 (Mme JABY Sandrine absente, lors de la séance)

### **2- Crédit de poste Adjoint Technique**

Mr le maire :

Fin de Contrat à Durée Déterminée au 01/11/25 de 35h00 pour un agent recruté.

Prolongation du contrat pour 1an de stagiaire et en vue du remplacement d'un agent de maîtrise, poste supprimé. Il sera au grade d'adjoint technique.

Actuellement, c'est très compliqué de recruter, c'est pour cela qu'on souhaite garder cet agent en renouvelant son contrat.

Question ?

Mme BOUEIX Florence demande, combien y a t-il d'agents techniques sur le terrain actuellement ?

Mr COURTEL Grégory répond, il y a 2 agents titulaires et 2 agents contractuels dont 1 en CDD depuis 1 an et 1 autre depuis 3 mois. C'est l'agent en CDD depuis 1 an qu'on souhaite renouveler son contrat.

Vote :

Pour: 14

Contre : 1 (Mr BRUGIÈRE Jean-François)

Abstention : 0

### **3- Renouvellement adhésion à la mission « Assistance Retraite » du CDG 63**

Mme Évelyne COURTET :

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 19 janvier 2023, nous avons délibéré, afin d'accepter la proposition du CDG concernant l'adhésion à une mission relative à l'Assistance Retraite de nos agents.

Cette convention était établie pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Donc cette année, la convention arrive à échéance.

Pour rappel, cette convention signée entre le CDG et la collectivité nous permet d'être accompagné dans la procédure lorsqu'un agent veut faire valoir ses droits à la retraite.

**Le Centre de Gestion s'engage :**

- À informer la collectivité et les agents sur les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite.
- À assurer le suivi des dossiers constitués par la collectivité.

**La Collectivité s'engage :**

- À informer le CDG de la nature du travail à réaliser (estimation, liquidation)
- À communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction des dossiers.
- À vérifier l'ensemble des documents émis par la CNRACL \* (relevé de carrière etc...)

**CNRACL :** Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) pour les agents territoriaux et hospitaliers du service public.

**Conditions financières :**

Les tarifs sont fixés par tranches, selon le nombre de salariés.

- Tranche 3 (10 à 14 salariés) en ce qui nous concerne.
- Forfait par an :

pour un engagement de 3 ans = 280,00 €/ an

pour un engagement de 2 ans = 420,00 €/ an

pour un engagement d'1an = 840,00 €

Pour information, en 2023 le tarif annuel était de 225,00 €.

Je vous propose de reconduire cette adhésion pour 3 ans, à partir du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

**Vote :**

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

### **4- Admission en non-valeur**

Mr le maire développe le sujet :

Cela concerne l'assainissement. Créances irrécouvrables constatées par le comptable public, chez un particulier de 2021, 2022 et 2023, d'une valeur de 240,83 €.

Vote :

Pour:0

Abstention:1 Mme Nicole VEDRINE justifie son choix : « les années suivantes, nous allons le retrouver en non-valeur ».

Contre: 14

## **5- Achat vidéoprojecteur salle socioculturelle**

Mr Alain BOURGEOIS :

Nous avons le projet de mettre une vidéoprojecteur dans la salle socioculturelle pour diverses utilisations.

Nous avons demandé des devis à deux entreprises

- ACHARD électricien pour un devis de **18105,10 € HT**
- ÉLECTRODDE pour un devis de **15880,00 € HT**

Nous avons retenu l'entreprise ÉLECTRODDE car c'est une entreprise qui est sur notre commune et qui vient de démarrer son activité.

Question de Mme Florence BOUEIX :

Il n'y a que la vidéoprojecteur ?

Mr Alain BOURGEOIS répond que c'est l'installation et la mise en service.

Mme Évelyne COURTEL explique que nous n'avons pas fait de cahier de charges mais nous leur avons expliqué ce que nous voulons. Chacune des deux entreprises a établi son devis correspondant à nos demandes.

Mr Alain BOURGEOIS explique que ce n'est pas spécialement la même marque de produit mais qui remplit les mêmes fonctions. Son installation sera un plus pour cette salle et pour les associations (réunions, diffusion de match, etc...) et pour notre commune.

Vote :

Pour : 15

Contre:0

Abstention:0

## **6- Avenant contrat extincteurs**

Mr Gregory COURTEL :

L'année dernière nous avons fait appel à L'entreprise CHUBB qui a fait les vérifications des alarmes du système de sécurité et des extincteurs de chaque site concerné. Certains n'ont pas été notés car il n'ont pas été vérifiés par l'ancien prestataire, dans le contrat initial. Dans le nouveau contrat, il y a donc un avenant à ajouter.

Coût pour ce nouveau contrat 1618,07 € TTC

La vérification pour cette année a été effectuée récemment avec le remplacement des extincteurs que nous avons prévu et voté lors de la dernière commission.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **7- Location logement École des Gannes**

Mr le maire :

C'est un petit logement de 27,40 m<sup>2</sup>, 1 rue des Perces neiges avec un chauffage indépendant. C'est pour cette raison qu'on peut le laisser à la location.

Ce logement conviendrait à Mr FOURNIER Yanaël qui m'a été recommandé par un de ses professeurs du lycée.

Le loyer proposé est de 140,00 €/ mois hors charges et cela à partir du 1er octobre 2025.

Mr le maire :

Y a-t-il des questions ?

Vote :

Pour : 14

Contre : 1(Mr Jean-François BRUGIÈRE)

Abstention : 0

## **8- Reprise de deux branchements Eaux usées école primaire**

Mr le maire :

Le réseaux sont vieux et se bouchent régulièrement.

Mr Grégory COURTET :

La canalisation vient d'être débouchée et on a passé un coup de nettoyeur. À peu près tous les deux mois, on est obligé d' intervenir. Cette canalisation se trouve dans la cour de l'école au niveau de l'angle de cantine et de la maternelle.

Le réseau des logements du pôle résidentiel est branché dessus. En passant la caméra, le technicien a constaté que les tuyaux en bétons s'effritent car il n'y a pas eu de réparation, depuis très longtemps.

Avant la rentrée scolaire fin août, les agents sont revenus et ont constaté que c'est de nouveau bouché.

Nous avons pris contact avec l'entreprise LEMONNIER pour faire des travaux qui pourront s'effectuer pendant les vacances de la Toussaint.

Ces travaux coûtent 9405,07 € HT soit 11286,08 € TTC, pour environ 30 m de canalisation et une nouvelle pose. Cette somme sera prise sur le budget de fonctionnement Assainissement.

Remarque de Mme Évelyne COURTET :

Quand on sent l'odeur nauséabonde, il faut savoir que la canalisation commence à se boucher.

Mr le maire :

Effectivement, avant de faire les travaux de raccordement des eaux usées du pôle résidentiel, il aurait fallu vérifier si c'était adapté ou pas pour son utilisation en commun avec l'école.

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **9- Travaux remplacement tampons égouts**

Annulé

À ce jour, il nous manque le devis.

## **10- Subvention exceptionnelle Comité des fêtes**

Mr le maire :

Cela concerne la fête patronale de cette année, le Comité des fêtes est en déficit de 1500,00 €. Il sollicite la municipalité pour accorder une subvention exceptionnelle de la même somme.

Il faut savoir que nous avons déjà accordé une subvention pour le feu d'artifice, en plus de la subvention attribuée pour cette année.

Question de Mme Évelyne COURTET :

Il était de combien la subvention attribuée ?

Mr le maire : C'était 5000,00 €.

À ce jour, le Comité des fêtes n'a pas pu et ne peut pas honorer certains prestataires présents à cette fête.

Je vous propose d'accorder 1000,00 € pour cette demande d'aide exceptionnelle.

À savoir que c'est une association qui essaie de maintenir la fête patronale sur notre commune.

Vote :

Pour : 11

Contre : 2 (Mme Sandrine JABY, Mr Grégory COURTET)

Abstention : 2 ( Mme Évelyne COURTET, Mr Ludovic CHEVREAU)

## **11- Modification des statuts de la CCV (COMCOM)**

Mr le maire :

C'est pour :

- la restitution de la gestion de l'assainissement collectif à la COMCOM
- l'adhésion de la COMCOM concernant la gestion du site de l'abattoir d'Ussel
- Faire exploiter, aménager et participer à la gestion de la revente et de la restitution de l'électricité et énergies renouvelables pour l'autoconsommation, individuelle ou collective.

Nous avons jusqu'au 31/12/2025 pour délibérer. Nous verrons cela, à une prochaine réunion du conseil municipal.

Le 16/09/2025, la COMCOM a apporté une modification de statuts pour prendre la compétence de la gestion de ces trois points. Ils demandent aux communes d'adhérer ou pas. Chaque commune décide de son choix.

Question de Mme Émilie HEUGAS

Qu'est-ce qu'on a à voir avec l'abattoir d'Ussel qui est en dehors de notre département ?

Mr le maire :

C'est pour son maintien car c'est le seul abattoir existant dans les environs, donc il y a plusieurs COMCOM(s) qui veulent y adhérer comme la COMCOM de la Haute-Corrèze, les COMCOM(s) environnants et la nôtre qui veulent y adhérer pour son maintien et sa gestion.

En ce qui nous concerne, le plus, c'est pour l'assainissement. Si on donne la compétence à la COMCOM, le tarif ne sera pas le même et c'est à voir.

C'est pour cela que je vous propose une nouvelle commission pour réfléchir par rapport à notre choix et délibérer.

## **12- Résiliation bail local commercial 1, rue des Perces neiges**

Mme Émilie HEUGAS :

Nous avons reçu le courrier de résiliation du bail du local, par l'entreprise qui l'avez loué.  
Nous devons délibérer pour cette résiliation.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **13- Questions et informations diverses**

Mr le maire :

- 1) Nous avons reçu une nouvelle offre pour le bois qui se trouve dans la forêt de Planchadelle.  
L'offre d'avant était dans les 17000,00 € HT et cette nouvelle offre est de 24000,00 € HT.

Nous devrons délibérer pour cette nouvelle offre que je trouve plus intéressante pour notre commune.

- 2) Pour le repas des seniors qui est plein préparatif. Lors de cette journée, je souhaiterai projeter un résumé du film tourné sur notre commune avec le vidéoprojecteur.
- 3) Mme Florence BOUEIX demande des nouvelles des subventions du pôle multi-services.

Réponse de Mr le maire :

Actuellement, nous n'avons pas eu de nouvelles et on arrive fin septembre. La commission est déjà passée, ce mois-ci. À ce jour, nous n'avons aucune information.

- 3) Mme Émilie HEUGAS donne l'information pour une prochaine commission concernant la répartition et la préparation de bulletin municipal.
- 4) Mme Florence BOUEIX demande des nouvelles de la rentrée scolaire.

Mme Évelyne COURTET répond :

Nous avons un effectif de 60 élèves avec l'accueil des enfants de l'A.N.E.F de la **M.E.C.S** (**Maison d'Enfants à Caractère Social**), une structure d'hébergement pour enfants qui s'est installée sur notre commune depuis août 2025, dans le bâtiment de l'ancien CCAS réhabilité pour cet accueil.

La rentrée s'est à peu près bien passée. Des élèves à besoin d'accompagnement ou de suivi personnalisé n'ont pas d'**AESH** (**Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap**). Et cela malgré

l'accord de la MDPH, il n'y a pas assez de recrutements car il manque le financement.

À savoir que ce n'est pas le même organisme qui attribue l'accord pour l'aide la MDPH et pour le recrutement de personnel l'Éducation Nationale. Cette situation concerne beaucoup d'établissements scolaires partout ailleurs.

5) Mr Grégory COURTET signale :

- la dégradation par acte d'incivilité de la nouvelle table de ping-pong qui se trouve au parc multi-jeux, rayures et écritœux.

- Un poteau est cassé sur le trottoir du chemin de l'école.
- Vols de pelle et de fourche du composteur de l'école.

6) Mme Évelyne COURTET fait une remarque :

Il y a eu beaucoup de personnes qui sont venues jouer sur le terrain de tennis. Est-ce qu'on peut prévoir sa remise en état ?

Réponse de Mr le maire : Oui, on l'avez déjà prévu en début de mandat. C'est à prévoir dans le prochain budget, vue l'augmentation de fréquentations.

7) Mme Nicole VEDRINE demande si la municipalité a pris contact avec la trésorerie, pour cette admission en non-valeur.

Que va-t-il se passer ? *Ordre du jour n°4*

Réponse de Mr le maire : Non, nous n'avons pas pris contact.

Mme Nicole VEDRINE précise que cette admission en non-valeur ne s'arrêtera jamais d'être demandée.

Mme Émilie HEUGAS : Dans le prochain budget, il faut prévoir la somme.

Mr le maire demande s'il y a encore d'autres questions.

Pas de questions.

Fin de séance à 11h02